

Luxembourg, le 24.06.2020

Chers commerçants, restaurateurs, cafetiers et hôteliers,

La pandémie liée au Covid-19 et les mesures prises au niveau du Gouvernement pour protéger la population ont profondément touché la majorité d'entre nous. Conscient que les secteurs commerce et Horeca sont vitaux pour nos résidents et visiteurs, ainsi que pour garantir l'attractivité de la capitale, le collège échevinal a pris un certain nombre de décisions pour vous soutenir au mieux pendant cette phase de relance, et ceci en plusieurs étapes.

Une première étape a consisté à promouvoir d'une part la visibilité de votre enseigne et d'autre part de vous fournir un soutien financier rapide grâce à l'achat direct par la Ville de bons d'achat d'une valeur de 1.000,- € TTC, qui seront distribués au public.

Dans une deuxième étape, le conseil communal vient d'adopter à l'unanimité en date du 19 juin 2020 un règlement communal ayant pour objet l'octroi d'un subside forfaitaire unique de 4.000,- € pour soutenir davantage le commerce de la Ville de Luxembourg dans le contexte de la crise liée au Covid-19. Il faut noter qu'il ne peut être alloué qu'un seul subside par entité juridique exploitante, respectivement par entreprise unique.

Ledit règlement communal peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Luxembourg sous les rubriques « E-Reider », ainsi que « règlements communaux ».

De même, le formulaire pour la demande du subside peut être consulté et téléchargé sous <https://form-server.vdl.lu/PORTAIL/accueil.html>. Nous vous invitons dès lors à nous soumettre votre demande dans les meilleurs délais et au plus tard pour le 30 septembre 2020.

En espérant pouvoir contribuer de cette manière à alléger les charges qui pèsent sur vos affaires du fait de ces mois de confinement, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Bourgmestre,

